



Communication sur l'aménagement du territoire

Retard dans le processus de refonte des règlements d'urbanisme

L'administration municipale a appris **début juillet** que la firme mandatée pour la refonte des règlements d'urbanisme a pris **énormément de retard** en raison d'enjeux de ressources humaines et qu'il lui sera **impossible de nous livrer les règlements avant l'automne 2025**.

Compte tenu de cette nouvelle information, le conseil municipal a pris la décision de **lever le Règlement de contrôle intérimaire (RCI), excepté dans la zone Rual3**, soit la zone située dans le secteur du rang 13.



À titre informatif :



Les travaux pour la refonte des règlements ont débuté en 2021. Un comité dédié a tenu plusieurs rencontres afin de se doter d'une vision de développement. Un sondage et une séance de consultation publique ont également été réalisés à l'automne 2024. Un plan d'urbanisme préliminaire a d'ailleurs été présenté lors de cette consultation et demeure disponible sur le site internet de la Municipalité :

saint-camille.ca/amenagement-territoire

Pourquoi conserver le RCI dans le Rual3?

- ➔ Zone blanche d'environ 1 500 acres;
- ➔ Plus grand potentiel de développement sur le territoire de Saint-Camille;
- ➔ Nécessite une réflexion plus large pour la nouvelle réglementation.

Les points ressortis lors de la consultation publique pour ce secteur sont entre autres :

- ➔ S'assurer de la sécurité et de la pérennité des infrastructures routières;
- ➔ Préserver le caractère agricole du secteur;
- ➔ Limiter l'empreinte du projet sur l'environnement;
- ➔ Favoriser l'abordabilité résidentielle.

Ces éléments ont été transmis à la firme afin d'avoir un cadre réglementaire qui respecte les orientations de notre communauté.

Conséquences de ce retard :

- ➔ Aucune modification possible pour les règlements d'urbanisme;
- ➔ Prolongement du RCI dans le secteur du rang 13 jusqu'à l'automne;
- ➔ Le processus d'adoption de ces règlements peut prendre de 3 à 6 mois et sera donc finalisé par le conseil élu en novembre 2025.

